AGIT
ALLIANCE GREEN IT

DÉCIDEURS, COMMENT CONCILIER NUMÉRIQUE DURABLE, GOUVERNANCE D'ORGANISATION ET ÉQUITÉ SOCIALE ?

THÉMATIQUE 7

RELATION FOURNISSEURS-ACHETEUR ET ACHATS RESPONSABLES

MARS 2020

AUTEURS

Valérie Schneider (Pilote du projet)
Valérie Schneider Conseil

Yoann Chardel
CGI

Dominique Ortoli
Nove Via

Patricia Oudart
SCC

Alain Tord
B&L évolution

Thomas Mesplede
Alliance Green IT

CONCEPTION, GRAPHISME

Origin Art Studio

ILLUSTRATION : Freepik

©Toute information ou extrait issu(e) du présent document et utilisé(e) dans une publicité, communiqué de presse ou matériel promotionnel de quelque nature que ce soit doit faire l'objet d'une approbation écrite préalable de l'AGIT qui doit être demandée en écrivant à contact@alliancegreenit.org. Tout autre usage devra faire référence spécifique à l'Alliance Green IT (AGIT) avec un lien hypertexte vers le présent document.

[AVERTISSEMENT] L'objet de ce document est d'apporter un éclairage sur les impacts sociaux et sociétaux du numérique. Le contenu de ce document ne fait pas l'objet d'une analyse juridique et ne peut engager ses auteurs.

EDITO

Nous sommes entrés dans une ère où le numérique, tout en devenant un outil qui favorise le développement des relations humaines et affiche une modernisation visible de nos pratiques, engendre des impacts sociaux et sociétaux conséquents, qu'ils soient positifs ou négatifs. A titre d'exemple, qui aurait pu imaginer avant l'apparition d'internet que nous pourrions échanger aussi facilement avec n'importe quel habitant de la planète, faisant presque totalement abstraction de sa situation géographique et de ses conditions de vie ?

D'un autre côté, l'actualité et les œuvres de fiction telles que les romans d'Alain Damasio ou la série Black Mirror dévoile l'ampleur des impacts négatifs associés au numérique. Si leur prise en considération heureusement s'améliore, un long chemin reste encore à parcourir. Parmi ceux-ci, nous pouvons nous interroger sur les mutations de l'emploi engendrées par la transition numérique et sur la fracture sociale liée aux conditions d'accès à l'outil numérique. Les nouveaux progrès de l'intelligence artificielle et de la robotisation rendent obsolète un nombre croissant de métiers de plus en plus qualifiés ou que l'on pensait auparavant protégés car non-délocalisables. Plusieurs questions d'actualité abordent également la dissociation de plus en plus floue entre la sphère professionnelle et personnelle, suscitée notamment par un engouement massif pour les réseaux sociaux et la possibilité offerte de travailler n'importe où et à toute heure. A ces enjeux s'ajoutent les problématiques d'accessibilité, visant à inclure les personnes en situation temporaire ou permanente de handicap en leur permettant d'utiliser les produits et services numériques. Les conditions de travail associées à ce secteur sont aussi sources de discussions, notamment chez les fournisseurs (cadences très élevées de chaînes de fabrication, robotisation de certaines tâches, ...). Enfin, dans un monde toujours plus connecté, nous assistons à un isolement inquiétant de certains utilisateurs de l'outil numérique.

La définition du Green IT telle que partagée par les membres de l'Alliance Green IT et formalisée dans le lexique « Du Green IT au numérique responsable »[1] publié en 2018 par le Club Green IT, précise

Sources :
1Définition du Green IT, Lexique de référence "Du Green IT au numérique responsable", Club Green IT, Mai 2018 https://club.greenit.fr/doc/2018-05-ClubGreenIT-lexique-numerique_responsable-v1.8.3.pdf

qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte environnementale, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication. Par exemple, un site web de covoiturage facilite le partage de trajets. C'est une alternative à la fois économique, moins impactante pour l'environnement, et socialement plus riche qu'un trajet individuel. Cette définition inscrit clairement le Green IT dans la problématique plus large et plus globale de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), ou en d'autres termes, de la contribution des entreprises au développement durable.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail coopératif entre plusieurs membres de l'Alliance Green IT (AGIT) partant du constat que les impacts économiques et environnementaux étaient largement abordés dans les travaux de l'AGIT. Nous avons alors voulu mettre l'accent sur les impacts sociaux et sociétaux du numérique. Nous nous sommes inspirés des thèmes abordés par les textes de référence de la RSE et notamment par l'ISO 26000 pour construire la trame de ce guide. Ceci présente l'avantage d'ancrer le numérique responsable au sein de la RSE et favorise une lecture thématique par thématique en fonction des sujets qui vous interpellent.
Pour chaque thématique, nous vous proposons une définition des notions clés, une revue des principaux enjeux, des points positifs, des points de vigilance, des recommandations et des exemples de bonnes pratiques.

Attention, si vous souhaitez mettre en place au sein de votre entreprise l'un des sujets traités, nous vous recommandons d'étudier le cadre légal, qui évolue en permanence.

Retrouvez dans la partie "RÉFÉRENCES" en fin de document des liens génériques d'informations spécifiques à chaque thématique.

THÉMATIQUE 7
RELATION FOURNISSEURS-ACHETEUR ET ACHATS RESPONSABLES

NOTIONS CLÉS

Un achat responsable qualifie « tout achat intégrant dans un esprit d'équilibre, entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique. L'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impact » (Définition de l'Observatoire des Achats Responsables).

On qualifie d'achats responsables l'intégration du cycle de vie du produit ou service, ainsi que l'impact environnemental et/ou social qui en découle. Il s'agit d'un acte intégré à un processus de solidarité et de durabilité.

L'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impact.»[2]

Sources :
2 Comprendre les achats responsables, Observatoire des Achats Responsables, 2011 https://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=4d9e6cf7-2ed8-4ecf-9a5e-d8ff1ea43ad7&groupId=11000

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Rep : responsabilité élargie du producteur : En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. "Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent." Il existe aujourd'hui une vingtaine de REP EN France dont la DEEE éligible aux entreprises de l'industrie du numérique[3].

Loi sur le devoir de vigilance entérinée : Obligation de publier un plan de vigilance dès 2018 : mesures de prévention et détection de faits de Violations de Droits de l'Homme, enjeux environnementaux., santé et sécurité[4]

Loi sapin II (art 17) sur l'éthique et la corruption : Mesure de prévention et de détection de la corruption[5]

Pour aller plus loin que le cadre légal, retrouvez également dans l'Annexe 1 en fin de document une liste de normes, textes de mise en conformité volontaire et outils complémentaires sur les achats responsables.

Sources :
3 Code de l'environnement, Article L541-10 Modifié par LOI n°2017-256 du 28 février 2017 - art. 80 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006834454&dateTexte=&categorieLien=cid
4 LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, JORF n°0074 du 28 mars 2017, Texte 1 https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/3/27/2017-399/jo/texte
5 LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, JORF n°0287 du 10 décembre 2016, Texte 2 https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033558528&categorieLien=id

MAÎTRISE DES FOURNISSEURS, TRANSPARENCE SOCIALE DANS TOUTE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Depuis quelques années récentes, la relation « acheteurs / fournisseurs » s'est vue encadrée d'un certain nombre de normes et lois amenant chacun à se positionner dans un souci de bonnes pratiques RSE.
Outre les Accords bilatéraux entre chaque acteur économique, nous avons vu émerger des plateformes collaboratives visant à faciliter la mise en relation des acheteurs et des fournisseurs à l'échelle planétaire selon des critères RSE de plus en plus nombreux.
Les labels environnementaux par secteur mais également les dispositifs de défense des droits de l'homme se multiplient créant la référence à suivre en matière de bonnes pratiques et d'usages censés faciliter le choix des consommateurs en bout de chaîne.
Enfin, la multiplication des REP (Responsabilité élargie du Producteur) vise à encadrer l'éco-conception et la gestion de fin de vie d'un certain nombre de produits.

Si l'industrie du numérique est un acteur incontournable de ces changements au travers de l'outil technologique qui favorise la numérisation des achats (optimisation de la supply chain, intégration de données clients/ fournisseurs, logiciels de e-achats, sécurisation des données, plateforme collaborative...), elle n'en demeure pas moins concernée.
En effet, l'industrie du numérique se caractérise par des enjeux importants tout au long du cycle de vie de ses produits/services (toxicité des composants, fabrication, consommation d'énergie, consommation durable, gestion des déchets en fin de vie.)
L'un des enjeux majeurs de l'industrie des technologies numériques est d'assurer la transparence liée aux pratiques environnementales mais également sociales et éthiques en usage dans toute la chaîne de valeur tant en amont, là où la fabrication des produits est réalisée, c'est-à-dire pour ce qui les concerne en majorité dans les pays d'Asie du Sud Est, qu'en aval là où les déchets de ses produits sont traités.

Nombre de fabricants, engagés dans une démarche RSE, ont mis en place une politique d'achats responsables visant à soumettre contractuellement à leurs différents fournisseurs un cadre imposant des critères RSE de plus en plus nombreux à chaque étape du cycle de vie du produit et/ou service et somme toute, de plus en plus difficiles à mettre en œuvre voire à contrôler. A ce titre, les contrôles se matérialisent pour la plupart par la mise à disposition par les fournisseurs des éléments de preuve, voire par la mise en place d'audits à la charge desdits fournisseurs dans la majeure partie des cas. Ces contrôles n'ont pas vocation à pénaliser les fournisseurs, mais sont réalisés par les fabricants avec un objectif de progression mutuelle et de durabilité de la relation acheteur-fournisseur.

Les fabricants sont également signataires pour la majorité d'entre eux du Global Compact.

Par ailleurs, nombre de fabricants ont rejoint l'Alliance Responsible Business (RBA), association créée en 2004, par un groupe de grandes entreprises de l'électronique, visant à soutenir les droits et le bien-être des travailleurs et les communautés du monde entier touchés par la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'électronique.

ÉCO-CONCEPTION ET GESTION DE FIN DE VIE :

Plusieurs labels font aujourd'hui référence dans la profession en matière d'éco-conception comme le label Blue Angel qui rassemble un ensemble de critères écologiques et d'exigences élevées dans les domaines de la santé et de la protection des travailleurs tels que la prise en compte du recyclage dès la conception des produits, la diminution des pollutions lors de la fabrication du produit, la réduction de la consommation d'énergie, des émissions chimiques, et du bruit.

Concernant la fin de vie des matériels technologiques, mise en place de la REP DEEE dès 2005 en Europe instituant la responsabilité du producteur tant en terme de gestion responsable des déchets de ses produits que dans l'éco-conception bannissant l'utilisation de certaines substances dites dangereuses. Le fabricant a la possibilité d'exercer la REP soit en mettant en place un Système Individuel soit en adhérant à un éco-organisme agréé par l'Etat.

POINTS POSITIFS

- La norme internationale ISO 26 000 a posé le cadre des achats responsables au travers des lignes directrices reprises dans le domaine d'action 4 : Loyauté des pratiques –Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur ;
- Depuis avril 2017, les organisations menant une politique d'achats responsables ont désormais un texte de référence donnant des lignes directrices communes au travers de la norme ISO 20400 ;
- Les dix principes du Pacte Mondial sont relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, au développement durable et à la lutte contre la corruption ;
- L'ensemble de ces normes, labels ou dispositifs œuvre pour l'amélioration continue des conditions de travail de l'ensemble de la chaîne de valeur ; L'objectif est d'aller au-delà des normes locales ;
- Meilleure connaissance et suivi de ses fournisseurs, impliquant la mise en place de partenariats durables ;
- Prise en compte et financement de la gestion de fin de vie des produits par les metteurs en marché;
- Le Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA), autrefois connue sous le nom d'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC), établit des normes pour veiller à ce que les conditions de travail dans le secteur de l'électronique ou des secteurs où l'électronique est l'un des principaux composants, ainsi que leurs chaînes d'approvisionnement, soient sûres, que les travailleurs soient traités avec respect et dignité, que l'exploitation de l'entreprise soit responsable d'un point de vue environnemental et menée de façon éthique.

POINTS DE VIGILANCE

- Normes non certifiables ;
- Méthode de contrôle : quels outils ? quels leviers ? ;
- Injonctions contradictoires envers ses fournisseurs (continuer de baisser continuellement ses prix, mais devoir également être vertueux d'un point de vue social et environnemental) ;

- Comment garantir la transparence à tous les niveaux de la chaîne de valeur ;
- Distorsion de concurrence ou à contrario risque d'entente ;
- Risque de réputation et d'image (ex. Émissions Cash investigation qui pointent les pratiques de certaines entreprises...) ;
- Faire supporter les coûts de gestion de fin de vie aux consommateurs au travers de la contribution visible ;
- Contrôler ce qui se cache sous chaque label et notamment sur leur volet social.

RECOMMANDATIONS

Afin de pouvoir bénéficier des bienfaits apportés par les outils numériques tout en limitant leurs travers, nos recommandations sont les suivantes :

- avoir une politique d'achats cohérente avec le volet social, en évitant l'aspect schizophrène de vouloir acheter des produits conçus de manière responsable au prix le plus bas possible.

RETOUR D'EXPÉRIENCE 1

L'expérience d'HEINEKEN France, sort du cadre numérique mais illustre la volonté de nouer une relation durable avec ses fournisseurs et de progresser conjointement.

"Pour HEINEKEN France, les achats responsables c'est d'abord travailler en amont avec ses fournisseurs et anticiper les risques. Pour cela, a été mise en place de manière globale une démarche systématique de prévention des risques, s'inscrivant dans un processus d'achats responsables. Cette démarche est particulièrement importante pour les achats stratégiques, tels que les matières premières agricoles et les emballages. Elle repose sur des cahiers des charges et d'engagements mutuels très rigoureux et fait progresser l'entreprise, comme les fournisseurs.

Ce processus de gestion des risques a été déployé progressivement depuis 2010 : au départ, il s'agissait simplement de faire signer le code éthique, aujourd'hui, il s'agit d'une démarche structurée en 4 étapes :

1. Signature du code éthique HEINEKEN : ce code définit notamment nos règles de conduite des relations commerciales, notre engagement au respect des droits de l'Homme, et notre implication pour la préservation de l'environnement. En 2014, 100% des fournisseurs d'HEINEKEN Entreprise étaient signataires de ce code.

2. Analyse de risques : conduite par nos équipes achats, cette étape consiste à évaluer les risques RSE de certains de nos fournisseurs, en fonction de leur pays et de leur secteur d'activité. En 2014, 100% des fournisseurs d'HEINEKEN Entreprise ont ainsi été analysés. La note obtenue par le fournisseur détermine le déploiement ou non des deux dernières étapes.

3. Diagnostic et plans d'actions : lorsque l'un des fournisseurs obtient une note insuffisante à son analyse de risques, l'équipe achats l'invite à répondre à un diagnostic spécifique, réalisé par l'agence indépendante EcoVadis. 3% de nos fournisseurs ont été soumis à cette

évaluation en 2014. A l'issue de ce diagnostic, les fournisseurs ayant obtenu de trop faibles résultats sont invités à mettre en place un plan d'actions correctives adapté leur permettant de progresser.

4. Audit : les fournisseurs évalués à fort risque, d'après leur score EcoVadis, sont soumis à un audit complet de gestion du risque effectué par la société SGS. Aucun fournisseur français n'a cependant été concerné par cette quatrième étape en 2014."[6]

Des démarches similaires peuvent être constatées chez différents acteurs du numérique.

RETOUR D'EXPÉRIENCE 2

Selon E-RSE, depuis de nombreuses années, Orange[7] mène une politique environnementale en termes d'empreinte carbone, d'économie circulaire, d'IT for Green ou de préservation de la biodiversité.

En partenariat avec Deutsche Telekom et Telecom Italia, elle a fondé en 2010 la JAC (Joint Audit Cooperation), qui réunit aujourd'hui 16 grands opérateurs télécom. La JAC mène auprès des fournisseurs et équipementiers de plus d'une trentaine de pays une démarche globale de transparence dans la chaîne d'approvisionnement selon des critères sociaux, éthiques, sanitaires et environnementaux.
La JAC met en place des audits auprès de ses fournisseurs, qui doivent être en mesure de se conformer à 146 principes RSE, et de les promouvoir dans leurs propres chaînes de sous-traitance.

Ces audits sont désormais réclamés par des sous-traitants qui ont bien compris l'importance de satisfaire à des critères qui leur ouvrent des marchés considérables.

RETOUR D'EXPÉRIENCE 3

SCC dans a mis en place une charte d'achat responsable, et dans ce cadre recense les performances RSE des constructeurs de matériel informatique.

Sources :
6 Comment les Achats Responsables sont-ils Devenus une Source de Progrès pour HEINEKEN France ?, E-RSE, 2 mai 2016 https://youmatter.world/transitions/fr/achats-responsables-source-de-progres-heineken-france/
7 Pour des achats toujours plus responsables, E-RSE, 23 avril 2019 https://youmatter.world/fr/pour-des-achats-toujours-plus-responsables/

RÉFÉRENCES

Cette partie liste les sources d'inspiration sur lesquelles nous nous sommes appuyées pour créer le document, et n'ayant pas fait l'objet d'une mention spécifique en bas de page.

OUVRAGES ET GUIDES

Berthoud F. et ali, 2014. Impacts écologiques des Technologies de l'Information et de la Communication. Les faces cachées de l'immatérialité. EDP sciences, col. QuinteSciences

Bidan M., 2016. The conversation, http://theconversation.com/leconomie-numerique-est-une-industrie-lourde-1-donner-ces-donnees-50674

Flipo F., Dobré M. et Michot M., 2015. La face cachée du numérique. L'impact environnemental des nouvelles technologies. Editions l'échappée.

Philippe Bihouix, 2014, L'Âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable

PAGES ET SITES INTERNET

Thématique 7

Procurement 4.0: Are you ready for the digital revolution?, Strategy&, 4 mai 2016
https://www.buymadeeasy.com/pret-revolution-numerique-achats/

Les achats passent à l'ère du numérique, Infoburomag, 27 février 2018
http://www.infoburomag.com/achats-passent-a-lere-numerique/

Livre Blanc Développement Durable et Achat public numérique, L'observatoire des Territoires Numériques, Avril 2010
https://fr.calameo.com/books/0000083817ff05ab7a9e8

Devoir de vigilance : attention aux clauses RSE dans les contrats !, Novethic, 27 avril 2018
https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/devoir-de-vigilance-attention-aux-clauses-rse-dans-les-contrats-145726.html

Le numérique, nouveau paramètre de l'équation climatique, YOU MATTER, 8 novembre 2017
https://youmatter.world/transitions/fr/francais-consommation-locale-numerique-etude-solocal-mes-courses-pour-la-planete/

Pourquoi les marques ont intérêt à mettre en valeur leur responsabilité, YOU MATTER, 7 mars 2017
https://youmatter.world/fr/consommation-responsable-tendance-marques/

Code de conduite de la Responsible Business Alliance, Version 6.0, 2018
http://www.responsiblebusiness.org/media/docs/RBACodeofConduct6.0_French.pdf

POUR ALLER PLUS LOIN

Ce document est un extrait d'un recueil plus large, dont les 10 thématiques vont paraître mois après mois, de septembre 2019 à juin 2020. Vous retrouverez toutes ces publications sur le site internet de l'Alliance Green IT – https://alliancegreenit.org/

Nous vous invitons à retrouver ci-dessous le calendrier de publication des différentes thématiques :

SEPTEMBRE 2019

THÉMATIQUE 1 : RELATION EMPLOYEUR-EMPLOYÉ

1. RECRUTEMENT, EMBAUCHE ET GESTION DU PERSONNEL
2. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN
3. LA ROBOTISATION / AUTOMATISATION

OCTOBRE 2019

THÉMATIQUE 2 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

1. LE TÉLÉTRAVAIL
2. LE DROIT À LA DÉCONNEXION
3. L'UTILISATION ABUSIVE DES E-MAILS

NOVEMBRE 2019

THÉMATIQUE 3 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1. SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
2. SANTÉ AU TRAVAIL, L'ASPECT PHYSIQUE
3. SANTÉ AU TRAVAIL, L'ASPECT PSYCHOLOGIQUE

DÉCEMBRE 2019

THÉMATIQUE 4 : GOUVERNANCE

JANVIER 2020

THÉMATIQUE 5 : UTILISATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES

1. L'ÉTUDE DE LA DONNÉE, LA NOUVELLE RUÉE VERS L'OR DES ENTREPRISES ?
2. LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

FÉVRIER 2020

THÉMATIQUE 6 : LOYAUTÉ DES PRATIQUES

1. RESPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ
2. LA GESTION RESPONSABLE DU COMMUNITY MANAGEMENT
3. TRANSPARENCE ALGORITHMIQUE

MARS 2020

THÉMATIQUE 7 : RELATION FOURNISSEURS-ACHETEUR ET ACHATS RESPONSABLES

AVRIL 2020

THÉMATIQUE 8 : DISCRIMINATION ET GROUPES VULNÉRABLES / GESTION DES COMMUNAUTÉS

1. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
2. L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME
3. LA PROTECTION DES ENFANTS
4. L'INTÉGRATION DES JEUNES

MAI 2020

THÉMATIQUE 9 : ANCRAGE TERRITORIAL

JUIN 2020

THÉMATIQUE 10 : IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ; QUELLE EXPÉRIENCE POUR LE CITOYEN?

1. L'INTERNAUTE ET L'ACCÈS À L'INFORMATION
2. LE CITOYEN ET SON TERRITOIRE
3. LE CITOYEN ET LA SANTÉ

PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE GREEN IT

L'Alliance Green IT est l'association des professionnels engagés pour un numérique écoresponsable. Créée en 2011, l'AGIT a pour mission de fédérer les acteurs du green IT pour contribuer au débat public sur la place du numérique dans le développement durable.

Le numérique est un élément clé du développement durable. Pour les acteurs du secteur du numérique, un enjeu fort réside dans leur capacité à innover dans ce domaine, tout en réduisant l'empreinte du numérique, tant au plan environnemental, qu'économique et social. Toutes leurs parties prenantes, à commencer par leurs clients et partenaires, sont en attente de progrès rapides et innovants en matière de Green IT et d'IT for Green. Ainsi, les acteurs du secteur du numérique doivent être en mesure d'accompagner au mieux leurs clients et d'accélérer le déploiement du développement durable dans les organisations.

Pour répondre à cette nouvelle exigence, les membres de l'association Alliance Green IT mène différentes actions dont les suivantes :

- sensibiliser les organisations (entreprises, collectivités...) aux enjeux du numérique ;
- participer à la création des futures normes et réglementations ;
- promouvoir les éco-innovations de rupture ;
- identifier et partager les bonnes pratiques ;
- lutter contre le greenwashing.

L'AGIT produit régulièrement du contenu via des groupes de travail animés par ses membres. L'AGIT conduit également des actions de communication et de sensibilisation via des interventions et des conférences.

Si vous aussi vous souhaitez apprendre, partager, échanger sur les valeurs fondatrices du Green IT et prendre part à nos groupes de réflexion, rejoignez-nous : contact@alliancegreenit.org

CONTACTER LES AUTEURS

Valérie Schneider - Pilote du projet : valerie@valerieschneider.com

Dominique Ortoli - Nove Via : dominique.ortoli@novevia.fr

Patricia Oudart - SCC : poudart@fr.scc.com

Alain Tord - B&L évolution : alain@bl-evolution.com

Thomas Mesplede - AGIT : contact@alliancegreenit.org